

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce jeudi 22 février 2024, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur :

- La situation sécuritaire générale ;**
- Le bilan de la sécurisation de la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football en Côte d'Ivoire.**

1 - AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation faite par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité note, avec satisfaction, que la situation sécuritaire générale continue d'être stable sur l'ensemble du territoire.

Ce bilan satisfaisant traduit l'efficacité des nombreuses opérations de sécurisation, régulièrement menées sur toute l'étendue du territoire national, par les Forces de Défense et de Sécurité. 

Le Conseil National de Sécurité se réjouit notamment de la réussite des opérations de sécurisation des fêtes de fin d'année, « *Epervier 9* » et « *Mirador* », qui ont permis aux populations de célébrer les festivités de fin d'année, dans la quiétude.

Le Chef de l'Etat, au regard de ces performances, félicite les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité ainsi que les Grands Commandements et leurs collaborateurs pour les efforts déployés dans le cadre de la sécurisation et de la stabilité de notre pays. Il les exhorte, par ailleurs, à poursuivre les actions en cours pour continuer d'améliorer la situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire.

2 - AU TITRE DU BILAN DE LA SECURISATION DE LA 34^E EDITION DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE FOOTBALL EN COTE D'IVOIRE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a présenté au Conseil National de Sécurité, le bilan de l'opération de sécurisation de la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football (CAN 2023), qui a eu lieu du 13 janvier au 11 février 2024, en Côte d'Ivoire.

Cette opération, dénommée opération « *Akwaba* », avait pour objectif d'assurer, sur toute l'étendue du territoire national, la sûreté et la sécurité de tous les participants ainsi que la sécurisation des différents sites d'activité de la CAN tels les stades de compétition, les lieux d'hébergement, les terrains d'entraînement et les fan zones.

A l'issue de la présentation du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a exprimé sa satisfaction, au regard du succès de l'opération « Akwaba ».

Au vu de ces excellents résultats obtenus, le Président de la République félicite le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, les Grands Commandements ainsi que tous les autres acteurs impliqués dans la réussite de la CAN 2023.

En outre, le Chef de l'État réitère ses félicitations à l'équipe nationale de football et adresse ses remerciements à tous les Ivoiriens et aux populations vivant en Côte d'Ivoire pour leur mobilisation exceptionnelle lors de la CAN 2023, la « CAN de l'hospitalité ».

Le Président de la République salue également l'esprit de fraternité, d'union et de cohésion dont le peuple ivoirien a fait preuve, durant cette compétition, et qui a grandement contribué à la victoire des Eléphants.

A ce titre, le Chef de l'Etat exhorte chacune et chacun de ses compatriotes à préserver et à renforcer cet esprit de fraternité et de cohésion, manifesté à l'occasion de la CAN.



Dans ce contexte, le Président de la République, conformément à son engagement d'œuvrer résolument à la consolidation de la paix dans notre pays, a informé le Conseil National de Sécurité de sa décision d'accorder la grâce présidentielle à des personnes civiles et militaires, condamnées pour des infractions commises lors des crises post-électorales ou pour atteinte à la sûreté de l'État.

La liste complète des bénéficiaires de cette mesure de grâce, au nombre de 51, est annexée au présent communiqué.

Parmi ces personnes, figurent notamment :

- Monsieur DOGBO BLE BRUNOT ;**
- Monsieur GNATOA KATET PAULIN ;**
- Monsieur KASSE KOUAME JEAN BAPTISTE ; et**
- Monsieur KONE KAMARATE SOULEYMANE.**

En outre, le Président de la République a instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme en vue de prendre les dispositions appropriées auprès du Parquet concernant les mises en liberté provisoire de 6 personnes en détention préventive, dans le cadre des procédures liées aux infractions ci-dessus mentionnées.

Par ailleurs, le Chef de l'État a une pensée pour les victimes ainsi que leurs familles, et leur témoigne, à nouveau, sa compassion et son soutien. 

A ce titre, sur instructions du Président de la République, une rencontre s'est tenue, le mercredi 21 février 2024, à la Primature, entre le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les associations des victimes, en vue de leur réitérer la compassion et le soutien de l'État et les exhorter au pardon.

Dans ce contexte, le Chef de l'État a donné des instructions au Premier Ministre, Chef du Gouvernement afin de prendre des mesures immédiates pour l'érection, dans les plus brefs délais, d'un Mémorial en hommage aux victimes des graves crises que notre pays a connues, au cours de ces dernières années.

Ce monument commémoratif, en plus de servir de lieu de mémoire, vise à inciter chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien à œuvrer, sans cesse, pour la paix afin que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais dans notre pays.

Au terme de la réunion, le Conseil National de Sécurité a félicité le Président de la République pour la brillante réussite de la CAN 2023 ainsi que pour tous les efforts déployés en vue de la consolidation de la cohésion nationale. Le Conseil National de Sécurité a unanimement salué la mesure de grâce accordée par le Chef de l'État.

Fait à Abidjan, le jeudi 22 février 2024

M. Fidèle SARASSORO, 
Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité

